

CONVENTION de FORMATION YOGA

01 Juillet 2019

ENTRE :**ECOLE DE FORMATION SATTVA**

N° SIRET : 507 926 830 000 21 - APE 85517

ET :

NOM -----

PRENOM -----

N° tél. -----

Adresse-----

Mail -----

POUR :

La formation de professeur de Yoga et d'approfondissement du Yoga Intégral

LIEU :**A L'ECOLE DE YOGA INTEGRAL SATTVA**

8 RUE DU GRAND CHAMP – THEIX

63122 St GENES CHAMPANELLE

PROGRAMME : (sous réserve de modifications)

Cycle 2019-20	Thèmes des journées théorico-pratiques
21-22 Septembre 2019	L'accompagnement postural pendant les séances
12-13 octobre 2019	Etude musculo-squelettique et articulaire
09-10 novembre 2019	L'apprentissage de la relaxation (Yoga Nidra)
07-08 décembre 2019	Pratiques tantriques tibétaines Kagyupa
11-12 janvier 2020	Approfondissement du Yoga du Souffle
08-09 février 2020	Etude des Yoga Sutras
07-08 mars 2020	Yoga de la connaissance (Jñana)
11-12 avril 2020	La voie méditative sans support
17-21 août 2020	Stage d'été : Immersion Yoga intégral – Intégration philosophique

HORAIRES :

9H-12H30 et 13h30-17h (*sous réserve de modulation à voir avec le formateur*)

ELEMENTS PEDAGOGIQUES :

La pédagogie utilisée suit une alternance entre la pratique et la théorie.

Le stagiaire bénéficie :

- De livrets pédagogiques en Yoga et en Ayurvéda
- De fiches techniques sur les thèmes abordés en journées et une trame à suivre
- Des enseignements, des cours pratiques et un suivi personnalisé

Une bibliographie sera à étudier et des pratiques seront à réaliser chez soi.

Une feuille de présence atteste de l'assiduité de chaque participant.

DISPOSITIONS FINANCIERES :

Le montant de l'action de formation pour 2019-20 est de :
1800 € l'année (TTC)

MODALITES DE PAIEMENT :

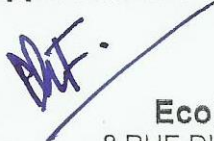
- PAIEMENT EN 1 FOIS : un chèque de 1800 €
- PAIEMENT EN 12 FOIS : 12 chèques de 150 € à établir maintenant
- PAIEMENT EN 8 FOIS : 8 chèques de 225 € à établir maintenant
- PAIEMENT EN 4 FOIS : 4 chèques de 450 € à établir maintenant
- PAIEMENT EN ... FOIS : ... chèque(s) de 190 € à établir maintenant pour le(s) stage(s) suivant(s) :

Les chèques seront encaissés le 05 du mois - à partir du mois de Juillet 2019.
(NE PAS DATER LES CHEQUES – MERCI)

*La présente convention peut être dénoncée, par l'une ou l'autre des parties signataires, par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de deux mois. **Pas de remboursement pour absence non justifiée.***

Fait à ... , en deux exemplaires, le ...

Philippe FRADIN



Ecole de Yoga Sattva
8 RUE DU GRAND CHAMP -THEIX
63122 ST GENES CHAMPANELLE
N° Siret : 507 926 830 000 21

Pour le stagiaire,
Phrase manuscrite, lu et approuvé,
Bon pour engagement,

Signature,